PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT D'ABITIBI VILLE D'AMOS

<u>SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021</u>(tenue à huis clos en raison de la Covid-19)

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue via la plateforme Zoom et webdiffusée ce mardi 21 décembre 2021 à compter de 19 h 00, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Robert Julien siège n° 1; Monsieur Martin Roy siège n° 2; Madame Nathalie Michaud siège n° 3; Monsieur Pierre Deshaies siège n° 4; Monsieur Mario Brunet siège n° 5; Madame Annie Quenneville siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Guy Nolet, directeur général, M. Richard Michaud, trésorier et Mme Claudyne Maurice, greffière.

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient via la plateforme ZOOM et webdiffusée. Les membres du conseil, le directeur général, le trésorier et la greffière assistent à la séance via cette plateforme.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Pierre Deshaies et RÉSOLU unanimement :

2021-473 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. <u>ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2021-474 D'ADOPTER le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 apparaissant sur le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations 2022 – 2023 – 2024 » dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Annie Quenneville, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU :

2021-475 D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2022 apparaissant sur le document intitulé « Ville d'Amos budget 2022 » dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ledit budget pouvant être résumé de la façon suivante :

REVENUS		DÉPENSES	
Taxes	23 460 100 \$	Administration générale	5 394 010 \$
Compensation tenant lieu de taxes	3 364 260 \$	Sécurité publique	3 279 310 \$
Transfert	1 627 935 \$	Transport	8 746 310 \$
Services rendus	14 265 640 \$	Hygiène du milieu	4 673 390 \$
Imposition de droits	771 900 \$	Santé et bien-être	83 305 \$
Amendes et pénalités	352 000 \$	Aménagement, urbanisme et développement	2 463 320 \$
Intérêts	145 000 \$	Loisirs et culture	6 390 545 \$
Autres revenus	1 120 525 \$	Réseau d'électricité	8 749 930 \$
Affectations	1 056 530 \$	Frais de financement	1 066 060 \$
		Remboursement de la dette à long terme	4 218 990 \$
		Affectation	1 098 720 \$
TOTAL REVENUS :	46 163 890 \$	TOTAL DÉPENSES :	46 163 890 \$

À la demande du conseiller Martin Roy, monsieur le maire appelle le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : mesdames les conseillères Nathalie Michaud et Annnie Quennevile ainsi que messieurs les conseillers Robert Julien, Pierre Deshaies et Mario Brunet :

A voté contre : monsieur le conseiller Martin Roy.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES.

5. <u>PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE</u>

Le maire,

Sébastien D'Astous

Aucune question n'a été soumise aux membres du conseil ni via le courriel ni par la webdiffusion.

6.	LEVÉE DE LA SÉANCE
L'ordre	du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.
Et la sé	éance est levée à 19 h 27.

La greffière, Claudyne Maurice